

Aménagements espace commun

Par ychambery

Bonjour

Dans un lotissement avec des parties communes à entretenir peut on prendre des décisions (aménagements d'un espace vert commun) lors d'une assemblée générale ordinaire ou doit on passer impérativement par une assemblée générale extraordinaire ?

Pour un achat d'une tondeuse en remplacement de celle achetée il y a 30ans quelle procédure suivre?

Merci d'avance